

MUNICIPALES 2020

QU'EN ATTENDRE ?

PAR CHRISTOPHE ROBERT ET
JEAN-LOUIS SANCHEZ

L'année 2020 s'ouvre sur d'inquiétants signaux : l'ère des "méga-feux" a commencé (en Australie, après le Brésil et la Californie), et le repli sur soi gangrène dorénavant non seulement les rapports entre les pays mais aussi les personnes. La France n'est pas épargnée par la progression des fractures environnementales et sociales, sans que nos dirigeants nationaux n'expriment une réelle volonté d'agir en profondeur contre ces deux fléaux. Fort heureusement la tenue prochaine des élections municipales pourrait contribuer à réanimer l'espoir. De multiples indicateurs montrent que les deux principaux enjeux en sont la contribution des communes à la préservation de l'environnement et la lutte contre la désagrégation sociétale. Les perspectives sont d'autant plus réalistes que les maires peuvent s'appuyer sur un grand nombre d'expériences locales qui ont fait leurs preuves en la matière. On retrouve en France, comme dans d'autres pays⁽¹⁾, une grande disponibilité des élus locaux pour répondre à ces préoccupations, car ils ont pour eux deux atouts déterminants : la proximité avec les habitants, qui leur permet de bien appréhender les conditions du vivre-ensemble, et la durabilité de leur fonction, car la plupart des maires enchaînent au moins deux mandats, ce qui leur permet d'agir en profondeur.

I - CAP SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En juin dernier, un sondage réalisé pour l'Association des maires de France ⁽²⁾ mettait en évidence que la préservation de l'environnement sur le territoire de leur commune constituait la principale priorité pour près d'un Français sur deux (47 %) à l'horizon des prochaines élections municipales. Quatre mois plus tard, un autre sondage ⁽³⁾ nous apprenait que, derrière les ONG (85 %), ce sont bien les collectivités locales (74 %) que les Français considèrent comme les acteurs les plus crédibles pour engager une dynamique environnementale ⁽⁴⁾. Une confiance qui les place loin devant les instances internationales (58 %), les grandes entreprises (41 %) et les responsables politiques en général (41 %). De quoi remettre au goût du jour le célèbre concept formulé dès les années 1970 par René Dubos, agronome biologiste et écologue français : "Penser global, agir local".

ROULER PROPRE ET COLLECTIF

À vrai dire, le concept de René Dubos est une réalité bien tangible dans de nombreuses communes depuis des années. Qu'il s'agisse des transports, de la restauration scolaire ou encore de la transition énergétique, les élus locaux mesurent sans doute mieux que quiconque l'intérêt de faire du développement durable une réalité quotidienne. Et si le législateur est tardivement venu s'emparer de la plupart de ces questions dans l'espoir de redonner un nouveau souffle à la transition écologique, les faits démontrent surtout la capacité des maires à savoir n'attendre ni les sondages ni la loi pour bien faire. En témoigne l'exemple des transports publics, dont chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître le rôle stratégique en matière de lutte contre la pollution urbaine. En ce domaine, c'est dans l'objectif clairement affiché d'encourager l'usage des transports en commun que de plus en plus de villes et d'intercommunalités ont choisi de les rendre gratuits ⁽⁵⁾. Depuis les démarches pionnières



© iStock

de Colomiers (Haute-Garonne, 38 000 habitants) et Compiègne (Oise, 40 000 habitants) dès les années 1970, ce mouvement a été suivi par une trentaine de villes et d'intercommunalités, dont tout récemment la Communauté urbaine de Dunkerque (Nord, 198 000 habitants), l'agglomération de Dinan (Côtes-d'Armor, 97 000 habitants) ou encore la ville de Noyons (Oise, 13 500 habitants). Ailleurs, c'est le choix des transports électriques que l'on a privilégié. Comme à Mulhouse, dont l'agglomération (272 000 habitants) présidée par Fabian Jordan, déjà bien connu en tant qu'initiateur de la Journée citoyenne, propose aujourd'hui aux habitants des navettes électriques gratuites pour pouvoir librement se déplacer en centre-ville. En plus de ces navettes, cinq bus électriques ont été récemment acquis par l'agglomération afin d'accompagner la transition écologique du territoire. "Cela nous permet d'agir en circuit court tout en étant respectueux de l'environnement", explique Fabian Jordan. Espaces de covoiturage, mise à disposition de bornes de recharges électriques... nombreux sont les autres outils dont

n'hésitent plus à s'emparer les collectivités locales pour réduire la pollution de l'air dans nos villes. Sans oublier bien sûr, les vélos en libre-service qui connaissent un engouement sans limite depuis plusieurs années. Une initiative née à La Rochelle (Loire-Atlantique, 75 000 habitants), sous l'impulsion de son maire de l'époque, Michel Crépeau, il y a plus de 40 ans.

CIRCUITS COURTS ET LOCAVORISME

Sur un autre sujet, la loi Agriculture et Alimentation du 30 octobre 2018, dite loi "Egalim" ⁽⁶⁾, est venue poser une nouvelle obligation en matière de restauration collective. Le texte prévoit que les repas servis dans les restaurants collectifs publics, à commencer par les cantines scolaires, devront comprendre 50 % de produits répondant à au moins un critère de qualité : label rouge, écolabel, produit local en circuit court... En outre, les produits issus de l'agriculture biologique devront représenter 20 % de la composition des menus. Reste que cette obligation légale ne trouvera à s'appliquer qu'au 1^{er} janvier 2022. Si cette prise de conscience des pouvoirs publics quant au "bien manger" de nos enfants mérite d'être saluée, elle ne saurait pour autant

faire oublier que, là encore, de nombreuses communes n'ont pas attendu la loi pour bien faire. Nombre d'entre elles ont, en effet, rapidement compris les multiples avantages des circuits courts : réduction de l'empreinte carbone en matière de transport des denrées, valorisation des producteurs locaux, connaissance précise de la qualité des produits utilisés... Le phénomène est d'ailleurs tel qu'il porte même un nom aujourd'hui : le locavorisme. Autrement dit, le fait de favoriser la consommation de denrées produites dans un périmètre géographique limité aux alentours de la collectivité. D'autres communes sont allées plus loin encore en misant sur le bio, et ce bien au-delà des objectifs fixés par la loi. À l'exemple de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes, 9 700 habitants), qui a entrepris le virage du bio dans ses écoles il y a dix ans. Véritable pionnière en ce domaine, la commune est, depuis, déjà passée à la vitesse supérieure avec la mise en place d'une ferme municipale dont les six hectares produisent 22 tonnes de légumes bio par an. De quoi répondre aux besoins de ses trois écoles, le tout sans augmentation du prix des repas pour les parents. Manger sain, local et sans surcoût, par quelle magie ? "Nous avons économisé l'équivalent du surplus en modifiant les prévisions de quantités prévues et en luttant contre le gaspillage, c'est cette économie qui a financé le projet", explique Gilles Pérole adjoint au maire en charge du programme. Aussi ambitieuse que pragmatique, sa démarche fait désormais des émules dans les rangs des municipalités. En Gironde, le village de Cussac-Fort-Médoc (2 200 habitants) vient lui aussi de mettre en place sa propre régie agricole communale pour alimenter sa cantine en produits sains et locaux. Une démarche qui présente en outre d'autres effets très positifs. "Notre régie a notamment favorisé le développement d'initiatives solidaires, comme la création d'un jardin partagé. Plus globalement, ce projet nous permet aussi de réfléchir autrement sur la place de l'agriculture dans les zones habitées", détaille son maire, Dominique Fedieu. Autre exemple à Courtonne-la-Meurdrac (Calvados, 660 habitants), où la cantine municipale sert des produits 100 % bio et locaux depuis la rentrée 2018. "Nous ne voulons plus de produits phyto-



Les communes n'ont pas attendu la loi pour proposer des repas bios dans les cantines.



© Le Jas / Christophe Robert

À Malaunay, la chaufferie bois permet aux élèves de visualiser son efficacité en temps réel.

sanitaires dans la nature, mais nous en gardons dans la nourriture de nos enfants, ce n'est pas cohérent !”, ne cesse de marteler son maire Éric Boisnard. Régie agricole, circuits courts, repas bio, le mouvement en faveur du locavorisme ne semble pas en passe de s'arrêter.

MUTATION ÉNERGÉTIQUE IN CONCRETO

Qui dit transition écologique dit aussi transition énergétique. Ici encore, certains maires n'hésitent pas à montrer la voie. Parmi eux, Guillaume Coutey, maire de Malaunay (Seine-Maritime, 6 100 habitants) depuis septembre 2012, a fait de la transition énergétique la priorité de son mandat. “Il s'agit aujourd'hui de chausser les lunettes du développement durable”, aime-t-il à rappeler. Aussi son approche repose-t-elle sur “l'exemplarité et la capacité d'une commune à piloter une transition sur l'ensemble de son territoire”. Et tandis que certains brandissent, parfois plus dans les paroles que dans leurs actes, l'étendard d'une nouvelle “éco-citoyenneté”, l'édile normand s'est, pour sa part, concrètement retroussé les manches en misant, à quelques kilomètres de Rouen, sur... l'énergie solaire ! Pour démontrer à ses habitants la fiabilité de la solution photovoltaïque, c'est la toiture de l'église qui a servi de première phase de test. L'installation a été conçue de manière à assurer l'éclairage et une partie du chauffage de l'édifice.

Coup de chance ou clin d'œil du destin, la semaine de son inauguration, en juin 2015, le Vatican rendait publique l'encyclique du pape François sur l'environnement, un texte exhortant l'humanité à “agir pour sauver la planète”. Il n'en fallait pas plus pour convaincre les fidèles comme les habitants que leur maire avait fait le bon choix ! Depuis, la commune a poursuivi son chemin dans la voie de l'énergie solaire. Plus de 1 500 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les bâtiments municipaux afin de produire de l'énergie pour les besoins de la ville. De quoi alimenter non seulement les véhicules électriques municipaux qui bénéficient d'une borne gratuitement alimentée par le toit photovoltaïque dans bâtiments techniques municipaux, mais aussi de réinjecter une partie de l'énergie produite dans le réseau public.

À Malaunay, “petit poucet de la transition énergétique”, d'autres actions ont été développées dans plusieurs directions complémentaires : rénovation du patrimoine pour faire des économies, approvisionnement local et durable en produisant des énergies renouvelables. Consciente que les énergies renouvelables sont plurielles et complémentaires, la commune a profité de sa situation privilégiée, non loin des forêts, pour développer la biomasse (utilisation des matières végétales et organiques pour produire de l'énergie). Le procédé couvre aujourd'hui 60 % des besoins en chauffage des bâtiments communaux, dont 80 % en bois local. La municipalité, soucieuse de faire œuvre de pédagogie auprès des plus jeunes, et par voie de ricochet auprès de leurs parents, a choisi d'implanter l'une de ses chaufferies biomasse juste en face de son groupe scolaire. L'équipement, doté d'une façade transparente, permet aux élèves de visualiser en temps réel l'activité de la chaufferie afin de prendre conscience de l'efficacité de cette énergie verte produite localement. Aujourd'hui, le maire en est plus que jamais convaincu : “les communes sont en première ligne sur les enjeux de transition écologique et énergétique”.

Difficile de dresser en quelques pages une liste exhaustive des communes exemplaires et l'exemplarité locale devrait sans nul doute voir ses rangs s'étoffer à l'occasion des prochains mandats municipaux. Développement de la géothermie pour chauffer

les bâtiments collectifs, systématisation des bâtiments à énergie positive (Bepos) pour la construction des logements sociaux, réalisation de parcs agro-photovoltaïques pour conjuguer exploitations agricoles et fourniture d'énergie

verte... À l'instar de nombreux élus locaux et candidats aux élections municipales, Guillaume Courtney en est persuadé : " la transition énergétique et écologique ne se fera pas sans les territoires, à commencer par les communes".

II - CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les événements récents et les nombreux ouvrages qui s'en inspirent montrent à nouveau que la confiance des Français est au plus bas, tant en ce qui concerne la relation aux autres que la relation aux institutions. Une situation d'autant plus préjudiciable qu'elle se manifeste à un moment où, au contraire, il nous faudrait plus de cohésion nationale pour vaincre toutes les formes de vulnérabilité. Or n'en doutons pas, même si les signes de repli sur soi se multiplient, nos concitoyens aspirent à partager des projets collectifs susceptibles de recréer des liens sociaux et des repères communs. Cette aspiration s'est d'ailleurs clairement exprimée lors du mouvement des Gilets Jaunes, soutenu par une majorité de la population, mais aussi et surtout dans les initiatives déjà prises localement pour aller dans cette direction. Et quel que soit le projet, c'est vers les maires que les habitants se dirigent, pour les aider soit à les construire soit à les pérenniser. La contribution des maires au développement de la sociabilité constitue bien un enjeu déterminant des prochaines élections municipales.

PACTE SOCIAL POUR TOUS

Tous les travaux menés ces dernières années sur le vivre-ensemble aboutissent à la même conclusion : il est urgent de combattre le retour en force des enracinements culturels et communautaires. Ce n'est plus un projet partagé par tous les habitants qui détermine l'identité, mais l'appartenance à un groupe social, religieux ou ethnique". Le mouvement des Gilets Jaunes a révélé une autre fracture, celle des territoires, qui se sentent oubliés par la

République. C'est notamment la conclusion d'un rapport récent du Conseil d'analyse économique. Face à l'ampleur de ces diverses fractures, plusieurs organismes préconisent de s'inspirer au niveau national de la conception initiale de la décentralisation portée par Gaston Deferre et mise en œuvre par des maires emblématiques, comme Hubert Dubedout (maire de Grenoble), Gilbert Bonnemaïson (maire d'Épinay), Robert Schwint (maire de Besançon), ou Jean Monnier (maire d'Angers). Pour eux, la principale légitimité du pouvoir local reposait sur sa capacité à mettre en œuvre un projet susceptible de rassembler leurs concitoyens, de leur donner envie de vivre ensemble. Depuis cette époque, cette ambition a souvent été délaissée au profit d'une vision plus gestionnaire. C'est pourquoi le retour aux sources de la décentralisation pourrait inspirer les nouveaux élus locaux, à travers la définition d'un projet collectif engageant toutes les politiques municipales afin de reconstruire liens sociaux. Dans son rapport "*Cohésion sociale et Territoires : comment mieux agir ?*", l'Observatoire national de l'action sociale rappelle l'importance d'établir ce projet en étroite concertation avec toutes les associations, les habitants, mais aussi les entreprises du territoire, en s'appuyant sur des enquêtes d'opinion, pour ne pas privilégier les aspirations des professionnels au détriment de celles des habitants. Bien évidemment le projet social ne doit pas être compris comme un projet d'accompagnement social, mais comme un projet de développement social, s'appuyant sur des concepts fort utiles comme ceux de citoyenneté ou de fraternité, qui pourraient



être revalorisés en tant que repères collectifs pour contrer la progression de l'indifférence, de l'intolérance et de la haine qui constituent le terreau de l'insécurité.

Mais, comme ne manque pas de la constater Alexis Monvoisin, directeur d'un centre social, "Ce souci d'un rétablissement des repères collectifs ne pourra se faire sans une forte implication des centres sociaux et des autres acteurs de l'éducation populaire". Et de préciser : "Ce qui passe par la nécessité de réexaminer leurs priorités, car souvent la délivrance de prestations et de services s'avère si contraignante qu'elle entrave la mission d'éducation globale et de mobilisation des habitants dans des actions collectives". Par ailleurs, d'autres acteurs peuvent être sollicités, comme nous le précise Didier Lesueur, directeur général de l'Odas, qui milite pour associer aussi à la réalisation de cette démarche les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Car, si l'école a pour principale mission de délivrer les connaissances élémentaires, elle doit aussi apprendre aux jeunes à s'en servir, en leur donnant notamment des repères collectifs. C'est pour cette raison que l'Odas a lancé une expérimentation en ce sens, en lien étroit avec le ministère de l'Éducation nationale, sept départe-

ments, quatorze communes et la Ligue de l'Enseignement. Ce qui amène Didier Lesueur à préciser : "Cette expérience repose sur la conviction que c'est le maire qui pourrait dans le cadre de ses responsabilités sur l'enfance multiplier les actions de soutien éducatif, en s'appuyant notamment sur les bénévoles de sa commune. Il pourrait notamment favoriser la multiplication dans les écoles de réseaux de soutien à la parentalité, de clubs intergénérationnels, d'activités festives comme les repas de quartier par exemple". À titre d'illustration on peut citer l'exemple d'une initiative prise à Torcy depuis maintenant quinze ans. Il s'agit, selon Joachim Reynard, responsable de l'agence Apriles, d'un maillage d'activités partagées entre élèves et habitants du quartier centré sur l'école élémentaire Bel-Air, qui a permis de rétablir un vivre-ensemble durable. Avec notamment l'instauration d'une "ferme" dans l'école, devenue le symbole de cet engagement collectif.

LA RETRAITE : UN MOT INAPPROPRIÉ

Le vieillissement de notre société est généralement perçu comme négatif. Et l'hypothèse d'une guerre des âges n'est plus inconcevable. C'est le résultat d'une vision passive de la retraite, un terme d'ailleurs

totale­ment inap­pro­prié. D'au­tant plus qu'en réa­lité, en vieil­lis­san­t la France s'ou­vre de nou­vel­les oppor­tun­ités, compte tenu de l'ex­pé­ri­ence et de la dis­po­ni­bil­ité des per­son­nes con­cernées. Rien n'est plus pa­ra­doxal que de par­ler de "soutien aux per­son­nes âgées" à propos de per­son­nes qui très ma­jor­i­tairement n'ont au­cun be­soin d'aide. C'est au con­traire de "soutien par les per­son­nes âgées" que nous devrions par­ler, en sachant que leur vé­cu et leurs con­naissances pour­raient être bien mieux uti­li­sés. C'est en­core une fois dans le cadre du projet so­cial que cette ré­dé­fi­ni­tion de la place des per­son­nes âgées dans la so­ciété pour­rait se con­cré­ti­ser. Les poli­ti­ques édu­ca­tives comme dé­fi­nies pré­cé­dem­ment sont bien en­ten­du con­cernées au pre­mier chef. Les maires pour­raient, par la mo­bil­isa­tion des per­son­nes âgées, ac­croître bien davant­age dans les com­munes l'offre pé­ri­sc­o­laire si pré­cieuse pour la so­cial­isa­tion des en­fants. Ce serait l'oc­ca­sion de s'in­spirer partout en France d'ex­pé­ri­ences comme celle de "l'Outil en main", asso­cia­tion qui or­ga­nise dans de nom­breuses vil­les le trans­fert de sa­voirs entre des arti­sans bé­né­voles et de jeunes en­fants. Ou en­core de l'ex­pé­ri­ence de "Lire et faire lire", qui mo­bil­ise déjà près de 20 000 bé­né­voles. Ou en­fin d'ex­pé­ri­ences à l'étran­ger, comme celle de "Quar­tiers so­lidaires" lan­cée dans le Canton de Vaud en Suisse.

De même les sys­tèmes de parrainage dans le

do­ma­ine de la pro­tec­tion de l'en­fance pour­raient être con­sidé­ra­ble­ment dé­vel­oppés, en lien étroit avec les dé­par­te­ments. En­semble, les ac­teurs dé­par­te­men­taux et mu­ni­ci­paux pour­raient aussi gé­né­ral­iser les ex­pé­ri­ences de tu­to­rat auprès de jeunes in­scrits dans un pro­ces­sus d'in­ser­tion, comme les y invite la dé­mar­che réus­sie de "So­lidar­ité nou­velle face au chô­mage". Re­levons en­fin que c'est par des ac­tions de cette na­ture que les ac­teurs lo­caux pour­raient redon­ner du sou­ffle à notre mod­èle d'in­té­gra­tion, face à une po­pu­la­tion mul­ti­cul­turelle sou­vent dé­rou­tée par notre dif­fi­culté à val­ori­ser la con­tri­bu­tion des plus an­ciens.

CHANGEMENT DE PARADIGME

Au-delà de la mo­bil­isa­tion des plus âgés, ce que sou­haite un nom­bre croissant de maires c'est par­venir à mieux mo­bil­iser tous les habitants, quel que soit leur âge. Ils reprennent à leur compte la formule de John F. Kennedy : "Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays". C'est ce qui donne une résonance particulière aux "Journées citoyennes", dont *Le Jas* se fait régulièrement l'écho. Et dorénavant 2 000 communes suivent cette initiative. Pour Fabian Jordan, président de la communauté d'agglomération de Mulhouse et instigateur de la démarche, "Le moment est donc venu de mieux faire connaître cette expérience, pour qu'elle se diffuse le plus largement possible au cours de ce nouveau mandat, en laissant bien évidemment à chaque maire le choix des modes d'organisation et des actions, qui doivent d'ailleurs être proposées des habitants eux-mêmes. L'objectif à atteindre est de favoriser partout le faire ensemble pour mieux vivre ensemble".

Parallèlement à ces journées d'engagement citoyen, toutes les études montrent qu'il convient aussi de déployer partout des actions d'encouragement au bénévolat durable. Car les chiffres ne doivent pas faire illusion, sur les seize millions de bénévoles recensés (un tiers des Français de plus de 18 ans), seuls la moitié sont des bénévoles réguliers qui se rendent disponibles ponctuellement. D'ailleurs, bien des associations sont d'ores et déjà confrontées à d'importantes difficultés de renouvellement de leurs équipes bénévoles.



© Pixabay

Par la mobilisation des personnes âgées, les maires peuvent accroître l'offre périscolaire.



Il est donc urgent d'envisager une politique bien plus volontariste des communes. C'est en effet par leur intermédiaire qu'il est possible de communiquer dans tous les lieux de vie sur l'intérêt d'être bénévole, de même que c'est dans la proximité qu'il est possible de diversifier l'offre de bénévolat. Seules les communes disposent de la vision globale des besoins des associations et des services publics du territoire, ce qui est une condition nécessaire pour définir une palette d'activités suffisamment large pour offrir le plus grand choix. C'est indispensable, car pour être réellement efficace une politique du bénévolat doit pouvoir offrir à tous une source d'enrichissement. Or il est encore assez rare que les collectivités mobilisent l'ensemble de leurs équipements et services pour accueillir des bénévoles et promouvoir le bénévolat par la distribution de prospectus, la réalisation d'enquêtes... 2020 pourrait donc être l'An I des grandes transitions indispensables. Mais, pour les réussir, les communes demandent l'instauration d'un climat de confiance entre l'État et les collectivités locales, ce qui nécessite l'affirmation d'une position de principe jusqu'ici ignorée par l'État : la reconnaissance du rôle décisif des acteurs décentralisés dans la performance du pacte républicain. Les premiers signes de cette reconnaissance semblent se dessiner depuis le mouvement des Gilets jaunes, mais il ne s'agit

pour l'instant que de déclarations d'intentions. Ce qui fait dire à Pierre-Antoine Légoutière, maire-adjoint à Montluçon : "Pour prouver sa bonne volonté, l'État doit cesser de réduire les marges de manœuvre des communes comme il l'a fait durant ces vingt dernières années, sur le plan financier et sur le plan de l'organisation territoriale. En encourageant les intercommunalités XXL, la loi NOTRe n'a pas arrangé la situation. Cessons de mutiler le pouvoir d'agir des maires par la multiplication des normes et des entraves financières !" ■

(1) *Dont les États-Unis, où la démocratie locale contrebalance la politique nationale.*

(2) *Enquête sur les attentes municipales des Français, AMF / Ipsos Cevipof, juin 2019*

(3) *"Ecologie, engagement et solutions : le regard des Français", Enquête Harris Interactive, octobre 2019.*

(4) *La pertinence de cette position est illustrée par le différend récent entre 26 communes et l'État concernant les distances d'épandage de pesticides près des habitations. Pour le gouvernement celles-ci sont fixées à 5 et 10m des habitations, selon les types de cultures, alors que pour les maires engagés dans cette action, elles devraient être de 150m minimum.*

(5) *Lire "Transports publics : en route vers la gratuité ?", Le Jas n° 241, novembre 2019, pages 13-18*

(6) *Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.*